

## Le Lac des Sapins rouvert au public à compter du 2 juin

Fermé par arrêté préfectoral depuis le 24 mars, **le Lac des Sapins rouvrira ses portes à partir de ce mardi 2 juin**, suite aux dernières annonces gouvernementales et après un travail conséquent de préparation, afin de pouvoir accueillir le public dans les meilleures conditions sanitaires. **Cette ouverture sera toutefois progressive et ne se fera pas dans les conditions habituelles : des consignes et restrictions seront à respecter par les visiteurs afin de garantir la sécurité de tous.**

Ainsi, le parking ne pourra recevoir que 1.300 véhicules à la journée, ceci afin de limiter le nombre de personnes circulant sur le site.

L'ensemble des activités habituellement proposées ne seront en mesure d'ouvrir dès le 2 juin, à l'exception de la pêche, qui sera possible jusqu'à 9 heures du matin. Seule la balade dynamique sera dans un premier temps possible sur place, avant le retour progressif des activités. Comme indiqué par le gouvernement, les rassemblements de plus de 10 personnes ne seront pas autorisés. Enfin et non des moindres, la baignade dans le lac est interdite et la baignade biologique fermée.

Le port du masque sera enfin exigé aux visiteurs lorsqu'ils se rendront aux sanitaires ou qu'ils se trouveront dans une file d'attente.

L'attractivité du Lac des Sapins n'étant plus à démontrer, **l'ensemble de ces mesures ont été prises, en collaboration avec les services de la Préfecture du Rhône, afin d'assurer la sécurité sanitaire de tous et d'éviter une éventuelle propagation du virus. Nous remercions par avance les visiteurs de leur civisme afin que soient respectées au mieux ces consignes essentielles à une reprise progressive, dans les meilleures conditions, de l'activité au Lac des Sapins.**

*Cordialement,*

Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien  
Service Communication/Relations presse  
Fabien Gauvin [fabien.gauvin@c-or.fr](mailto:fabien.gauvin@c-or.fr) / Tél : 06.30.04.19.51

